

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 05 NOVEMBRE 2019**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Gérard Debroas, M. Michel Borde,, Mme Martine Ponsat, Mme Sabine Gatin, M. Claude Jean, Mme Magali Brazard, Mme Hélène Bellande, M. Marc Jean, Mme Mazzolini étaient présents.

Absents excusés: M. Pierre Chemin avait donnée pouvoir à M. André Bonhomme  
Mme Lidy Gulini avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly, M. Jean-Louis Malbec absent

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux.

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 septembre 2019 est approuvé. Elle prend l'ordre du jour

**1/DM BUDGET MAIRIE**

Mme le Maire donne la parole à M. Gérard Debroas. Il présente les virements de crédits nécessaires pour terminer l'année 2019

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		BP	DBM
60621	CONBUSTIBLE	12500	3000
60632	PETIT EQUIPEMENT	12000	3000
61521	ENTRETIEN TERRAIN	5000	8000
615231	TRAVAUX VOIRIE	45000	10000
6232	FETE ET CEREMONIE	30000	25000
6236	CATALOGUE	6236	6000
63512	TAXE FONCIERE	7500	4200
64168	AUTRE CHARGES PER		8234
6455	ASSURANCES PER	43000	1800
6718	AUTRE CHARGES EXCEP		390
			69624

74121	DOT SOLI RURALE		23717
70321	DROIT STATIONNEMENT		15000
70621	RECETTE SENTIER		30907
			69624

### EN SECTION D'INVESTISSEMENT

N°	OPERATION	ARTICLE	MONTANT	
189	MOBILIER	2183	6 000	
212	TRAV BAT COMM	2131	25 000	
223	TRAV CIMETIERE	2116	20 000	
233	RENOV SALLE DES FETES	2313	5 000	
161	TRAVAUX VILLAGE	2151		-56 000
			+56 000	-56 000

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les virements de crédits

### 2/ ACHATS TERRAINS DES CONSORTS MATHIEU SITE GRIMAUD

Mme le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles BH N° 260, N° 261, N° 262, N° 299 quartier la Riaille. Elle vient de recevoir :

- une lettre recommandée N°1A166457 6861 8 le 12/09/2019 pour une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme article L213-2, pour une parcelle section BH N° 300 la Riaille d'une superficie de 855 m2 pour sept mille euros

-une lettre recommandée N°1A166457 6860 1 le 12/09/2019 pour une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme article L213-2, pour une parcelle section BH N° 298 la Riaille d'une superficie de 2 457 m2 pour sept mille euros

Ces 2 parcelles sont sur un emplacement réservé N°12« Réalisation d'une aire de stationnement-commune - 3300 m2» du Plan Local d'Urbanisme. Elles jouxtent les parcelles communales.

La Direction départementale des Finances publiques de Vaucluse Service Pôle d'Evaluation Domaniale a fixé la valeur vénale à 3 652€ (trois mille six cent cinquante-deux euros).

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'exercer leur droit de préemption sur la parcelle section BH N° 300 d'une superficie de 855 m2 et sur la parcelle N°298 d'une superficie de 2457 m2 afin de permettre un meilleur accès aux parcelles communales qui jouxtent la route départementale N° 227. Ils fixent le prix pour les parcelles N° 298 et N° 300 à 7 000€ (sept mille euros)

### **3/CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A COMPTER DU 01/12/2019**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe à compter du 01 décembre 2019 et de suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 30/11/2019.

### **4/CREATION de 4 POSTES ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A COMPTER DU 01/12/2019**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 décembre 2019 et la suppression de 4 postes d'adjoint technique à compter du 30/11/2019.

### **5/APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DE LA MISE A DISPOSITION DE L'INTERVENANT DE LA MEDIATHEQUE A LA CRECHE LE LIEVRE ET LA TORTUE POUR 3 ANS**

Le service petite enfance de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon propose une convention afin de définir la mise à disposition de notre personnel de la médiathèque à raison d'une fois par semaine à la crèche « le lièvre et la tortue », pour conduire des animations d'éveil à la lecture et développer une politique de sensibilisation à la lecture et aux livres, et de favoriser l'accès à la culture dans le secteur petite enfance. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention qui est prévue pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction. Gérard Debroas précise que les recettes du sentier des ocres permettent indirectement de financer ces actions pour les familles de Roussillon.

### **6/APPROBATION DE LA CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE**

M. Lionel RAVOIRE Président de la SICA de Roussillon autorise la commune à passer un câble téléphonique sur 20 mètres pour alimenter le local de vidéo surveillance à Valbonne à côté du point d'apport volontaire. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention entre la SICA et la Commune qui concrétise cette autorisation de passage. Ce câble permettra de mettre une ligne fixe de téléphone pour l'alarme des caméras.

### **7/APPROBATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL FAMILLE AVEC LA SOCIETE ARG SOLUTION**

Suite à la création du logiciel famille de la société ARG Solutions qui fonctionne depuis le début octobre, les familles peuvent réserver sur le site sécurisé les repas pour leur enfant et payer par carte bancaire.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de service de cette société, pour les prestations suivantes :

- ▶ Accès sécurisé solution sur infrastructure dédiée
- ▶ Hébergement des données

- ▶ Assistance téléphonique avec prise de main à distance
- ▶ Maintenance des solutions

Le prix de la maintenance est de 400€ HT par an.

### **8/APPROBATION CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN RECEPTEUR DE TELE-RELEVÉ AVEC DOLCEÔSERVICE SUEZ**

La société Dolce Ô Service filière de SUEZ, dans le cadre de la modernisation du système du parc de relevé des compteurs d'eau pour le Syndicat des Eaux Durance Ventoux, va installer un récepteur et une antenne pour la télé-relève des compteurs. Les conseillers municipaux approuvent par 13 pour et 1 abstention Mme Teresa Mazzolini, la convention qui concerne la pose du récepteur dans le beffroi pour une durée de 10 ans. Cette antenne mesure entre 70 et 80 centimètres et la fréquence correspond à une fréquence de radio. Une antenne identique sera installée au château d'eau sur le bâtiment de syndicat des eaux et une dernière vers les Huguets chez un particulier.

### **9/PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018 SUR NOTRE COMMUNE PAR LE SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX**

Claude Jean vous présente comme chaque année, les 2 rapports :

## **« Rapport sur la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix 2018**

Le syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2017 il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable » elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint saturnin les Apt et Villars)

Enfin, le périmètre du syndicat a été étendu le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Ce sont donc actuellement 28 communes qui sont adhérentes au syndicat Durance-Ventoux.

Les ressources en eau du syndicat se font par l'intermédiaire de 4 sites : les Iscles à Cheval-Blanc, le Grenouillet et la Grande Bastide à Cavaillon et une station de secours à Saumane.

Le syndicat se décompose en deux services :

-le bas qui comprend les communes de Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Cheval-Blanc, Lagnes, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Robion (pour 25%) Saumane-de-Vaucluse et Velleron

-les autres faisant partie du haut service et Châteauneuf-de-Gadagne qui a son pompage particulier.

En 2018 les différents pompages ont produit un peu plus de 10 000 000 de m<sup>3</sup> d'eau.

Depuis 1991, le syndicat achète de l'eau au syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Sault pour alimenter le secteur de Sarraud pour la commune de Saint-Saturnin-d'Apt et pour un volume de 26530 m<sup>3</sup> pour l'année 2018.

La longueur du réseau du syndicat est de 1601 kilomètres dont 31 sont implantés sur des communes extérieures au périmètre syndical (Apt, Blauvac, Fontaine-de-Vaucluse, La Roque-sur-Pernes, Monnieux et Sault).

Sur Roussillon, nous avons 59,195 kilomètres de canalisation.

Le réseau du syndicat s'est accru de 14,4 kilomètres pour l'année 2018.

Dans le cadre du nouveau contrat de concession, le syndicat a décidé le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du territoire. Tous les compteurs de plus de 5 ans sont remplacés, les autres seront simplement équipés de la tête émettrice.

Cet équipement a débuté début mars 2018 et les communes de Cheval-Blanc, Les Taillades, Robion, Maubec, Oppède, Caumont-sur-Durance, Châteauneuf-de-Gadagne, Ménerbes, Lacoste, Bonnieux, Goult, les Beaumettes et Saint Pantaléon sont déjà équipées. Le déploiement sur Roussillon débutera en janvier 2020 et ce sont 13018 compteurs qui étaient opérationnels fin 2018.

Le montant de cet investissement s'élève à 3,9 millions d'euros.

Il a été estimé qu'en 2018, 104 468 habitants étaient desservis par le syndicat par 56 618 branchements.

A Roussillon, nous avons 1016 abonnements et nous consommons 193 224 m<sup>3</sup> d'eau soit 162 m<sup>3</sup> par abonnement. La consommation moyenne des usagers sur les communes du bas service est de 110 m<sup>3</sup> et 152 m<sup>3</sup> sur le haut service.

Le volume facturé est 7 284 946 m<sup>3</sup> ce qui représente 70,7% de ce qui est produit. 103084 m<sup>3</sup> ne sont pas facturés mais dont l'usage est autorisé. Ce sont des eaux de service et les volumes autorisés sans compteur.

Sur Roussillon dans la cadre de la loi Warsmann, ce sont 3380 m<sup>3</sup> qui ont été écrêtés. Ceci devrait disparaître avec la pose des compteurs télérelevés.

Pour une facture moyenne, c'est-à-dire une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, le montant est de 239,01€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit une baisse de 2,34% et ce qui représente un prix moyen du m<sup>3</sup> de 1,99€.

Le syndicat a fait pour 66 928 € d'investissement sur la commune de Roussillon

Je vous fais grâce des perspectives pour 2019 qui sont en voie de réalisation, du rapport annuel du délégataire ainsi que des comptes de la délégation. Ces documents sont à votre disposition auprès d'Eliane pour ceux qui voudraient avoir des précisions complémentaires. »

## **10/DENOMINATION DES VOIRIES COMMUNALE : RAJOUT CHEMIN DES DEVENS**

Les conseillers municipaux précisent à l'unanimité que le chemin communal qui dessert le hameau des Devens est bien le « Chemin des Devens » et sera mentionné ainsi dans la dénomination des voiries communales.

## **11/APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX POUR LE CENTRE SOCIAL POUR LES ACTIVITES GUITARE**

Des cours de guitares sont dispensés par un intervenant qui intervient sous l'égide du Centre Social lou Pasquié. Afin de clarifier cette prestation le Président du Centre Social propose une convention en vue de la mise à disposition de locaux municipaux. Il s'agit de la salle de motricité et les sanitaires Avenue de la Burlière, (salle polyvalente de l'école) le lundi de 17h00 à 19h00 et le mercredi de 13h00 à 15H00. Cette

convention est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux. Un rappel sera fait au sujet du stationnement sur le zébra et sur le parking derrière l'école.

### **12/CONTRAT SALLE DES FETES A COMPTER DU 01/01/2020**

La mairie reprend la gestion de la salle des fêtes. Quelques modifications seront portées sur le contrat de location et les conditions générales d'utilisation, les tarifs ne changent pas. Les nouveaux documents seront transmis fin novembre aux utilisateurs de salle en 2020.

### **13/DEMANDE D'ACTUALISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA FORET COMMUNALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

La commune est propriétaire de parcelles de terrain naturel boisé, attenante à la forêt communale. Afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la conservation, les conseillers municipaux décident de faire appliquer le régime forestier sur ces parcelles d'un contenance totale 19 ha 99 a 43 ca.

<b>NOUVELLE APPLICATION DU REGIME FORESTIER</b>							
<b>COMMUNE</b>	<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LIEU-DIT</b>	<b>SURFACE</b>	<b>CONTENANCE</b>		
				<b>M2</b>	<b>HA</b>	<b>A</b>	<b>CA</b>
ROUSSILLON	BE	56	LA BURLIERE	4230	0	42	30
ROUSSILLON	BE	144	LE VILLAGE	615	0	6	15
ROUSSILLON	BE	145	LE VILLAGE	1840	0	18	40
ROUSSILLON	BN	85	LE BOIS DE LA COUR	23754	2	37	54
ROUSSILLON	BN	90	LE BOIS DE LA COUR	6981	0	69	81
ROUSSILLON	BN	160	LE BOIS DE LA COUR	3620	0	36	20
ROUSSILLON	BP	63	LA GARENNE	740	0	7	40
ROUSSILLON	BR	12	VALLON DE LOULETTE	900	0	9	0
ROUSSILLON	BR	14	VALLON DE LOULETTE	4800	0	48	0
ROUSSILLON	BR	17	VALLON DE LOULETTE	1260	0	12	60
ROUSSILLON	BR	18	VALLON DE LOULETTE	1000	0	10	0
ROUSSILLON	BR	20	VALLON DE LOULETTE	12516	1	25	16
ROUSSILLON	BR	21	VALLON DE LOULETTE	19533	1	95	33
ROUSSILLON	BV	9	CAROMB	4105	0	41	5
ROUSSILLON	BV	51	LE JAS DE BRECHE	16234	1	62	34
ROUSSILLON	BV	55	LE JAS DE BRECHE	4837	0	48	37
ROUSSILLON	BY	5	LE BOIS DE LA COUR	8529	0	85	29
ROUSSILLON	BY	30	LES ESCARTES	14090	1	40	90
ROUSSILLON	BY	33	PEQUINCAN	28377	2	83	77
ROUSSILLON	BZ	28	PIGIER	6790	0	67	90
ROUSSILLON	BZ	32	PIGIER	35192	3	51	92
<b>TOTAL</b>				<b>199943</b>	<b>19</b>	<b>99</b>	<b>43</b>

## **14/APPROBATION DES COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2018 de la SCIC OKHRA**

Comme chaque année, la commission d'affermage chargée de suivre la gestion du contrat d'affermage de la Scic Okhra s'est réunie pour étudier les activités techniques et financières de cette structure pour l'année 2018. André Bonhomme présente les conclusions de la commission.

### **« Bilan du rapport d'affermage sur l'année 2018**

La commission d'affermage qui a reçu le rapport d'affermage pour l'année 2018, le 5 Août 2019, a demandé qu'y soient apportées quelques corrections, ce qui a été fait et le nouveau rapport est ainsi parvenu le 24 Octobre.

Ce rapport appelle les remarques suivantes :

1- Le nombre des visites payantes au conservatoire des ocres a baissé par rapport aux années précédentes, alors que parallèlement il y a eu une augmentation des entrées gratuites.

Pour rappel :

En 2018, le tarif d'entrée au conservatoire des ocres a été porté de 6,50€ à 7€, le sentier des ocres étant lui à 2,5€.

Une distribution de billets gratuits pour le conservatoire des ocres, faite aux visiteurs du sentier a donné très peu de résultat.

2- Les formations organisées par Okhra

Les formations ont légèrement augmenté. Okhra affiche depuis peu des objectifs raisonnables : «programmer peu de dates mais à un tarif rentable... »

3- Toujours le problème de la redevance évoqué. Pour rappel cette redevance conforme au contrat d'affermage alimente le budget annexe du conservatoire des ocres, budget qui rembourse l'emprunt contracté par la mairie pour réaliser des aménagements du conservatoire des ocres. Le montant de la redevance due par Okhra pour 2018 est depuis des années inférieur à ce que doit rembourser la Mairie pour les travaux d'aménagement entrepris avant 2008.

Nb : le non-paiement des redevances s'élève à 76 000€.

4 Partie financière :

Le résultat d'Okhra est encore une fois négatif en 2018 avec une perte de plus de 50 000€ ( déjà perte de plus 50 000 € en 2017)

Malgré une diminution significative des charges, les produits ont baissé de façon encore plus importante.

À la lecture du bilan et des perspectives du rapport 2018, et étant donné la situation financière très inquiétante de la société Okhra, les membres de la commission d'affermage regrettent qu'aucune perspective ne soit à la hauteur des enjeux, surtout après le travail très constructif mené par les agents de la MEEF, spécialistes de la direction des finances publiques.

Les membres de la commission d'affermage de la Mairie sont inquiets quand au devenir de la SCIC Okhra et surtout quand à la continuité du service concernant les visites de l'ancienne usine d'ocre Mathieu. »

Sabine Gatin mentionne qu'il y a beaucoup de manquement par rapport au contrat de d'affermage, mais qu'ils ne les ont pas relevé.

Gérard Debroas précise que des mesures importantes ont été prises en septembre 2019.

Mme le Maire rappelle qu'il y avait des mesures à court terme, à moyen terme et à long terme.

Comme des efforts ont été faits et en suivant l'avis de la commission, les conseillers municipaux donnent quitus sur les 2 comptes-rendus financier et technique du contrat d'affermage 2018 de la Scic Okhra.

## **15/ SITUATION SCIC OKHRA**

Suivant le courrier de Mme Justine PELENC Administrateur Judiciaire qui préconisait « afin de préserver la poursuite d'activité de la société, il serait souhaitable de la dette soit échelonnée sur la totalité de la durée restante du contrat d'affermage, soit jusqu'en 2007 »

Mme Valérie GUIGON, Inspectrice principale des Finances Publiques a accepté un échéancier de 2020 à 2027 sur la dette est 75919.68 €

En parallèle, afin de respecter cet échéancier, Mme l'Inspectrice est autorisée par le conseil municipal, de poursuite en cas de non-paiement.

Sabine Gatin fait remarquer que lors du 1<sup>er</sup> conseil municipal en 2014, les conseillers municipaux avaient voté pour accepter un étalement de la dette pour un montant presque équivalent à celui d'aujourd'hui. Elle constate qu'en 6 ans il n'y a pas de progression.

Gérard Debroas mentionne que dans son rapport de M. MORIN signale des problèmes de gestion en 2015/2016. Il a bien précisé que la Mairie ne pouvait pas être mise en cause. Il exonère la commune qui applique le contrat d'affermage.

Il y avait de gros problèmes bien avant. Mme PELLENC est relativement optimiste et pense que la situation peut se redresser. André Bonhomme parle d'une dette globale de 268 000 €.

## **16/APPROBATION CONTRAT DE MAINTENANCE LOGITUD SOLUTIONS**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de maintenance entre la Société Logitud Solutions et la Commune de Roussillon pour le logiciel MINICIPOL MOBILE: Gestion terrain de la Police Municipale pour un montant annuel de 195.00 €.

## **17/APPROBATION CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL ORPHEE POUR LE SERVICE MEDIATHEQUE**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de maintenance du progiciel Orphée par C3rb pour l'année 2020 pour 375.28 € HT

## **18/APPROBATION CONTRAT D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL ORPHEE POUR LE SERVICE MEDIATHEQUE**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat d'hébergement du progiciel Orphée par C3rb pour l'année 2020 pour 389.71 € HT

## **19/APPROBATION DU CONTRAT DE GARANTIE ET DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de maintenance qui a pour objet de définir les conditions applicables à la réalisation par Ineo Intracom des prestations de Garantie maintenance préventive, corrective et évolutive sur l'installation avec la société ENGIO INEO ainsi que le bordereau des prix unitaire maintenance.

## **20/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VERSION N° 6**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes version N° 6 qui consiste de faire passer de la compétences optionnelles à compétence obligatoire l'« assainissement» et l'«Eau Potable», changer le nom de la commune de Castellet pour Castellet-en-Luberon et mettre à jour l'adresse du siège de la Communauté de communes.

### Divers

Les travaux rue de la Fontaine vont commencer.

La place de la poste sera réalisée fin 2020.

Pour les travaux du jardin d'enfant, il y aura des retards car le voisin M. ARASZKIEWICZ a manifestement implanté sa clôture sur le terrain communal et il ne veut rien entendre. Une procédure judiciaire pour autoriser la commune à récupérer le terrain indument accaparé. Les travaux vont continuer, le chemin sera positionné en limite de la propriété de M. Mme CHAVIDAN alors qu'à l'origine il devait le long de la propriété de M. ARASZKIEWICZ.

Vendredi 08 novembre « Gouter du 80 ans à la salle des fêtes »

Dimanche 10 novembre films « Au nom de la terre » à 18h à la salle des fêtes suivi d'un débat avec M. RUFUS

Lundi 11 novembre à 11h 30 Cérémonie au Monument aux morts

Samedi 15 et Dimanche 16 novembre Salon du Livre et de la Jeunesse à la salle des fêtes de 10h à 18 h

La séance est levée à 19h 50 mm